

**PAR COURRIEL**

Le 23 septembre 2020

**Objet : Demande d'accès à l'information**

---

Madame,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 15 septembre dernier votre demande d'accès visant à obtenir l'achalandage (nombre de traversées, de véhicules et de passagers transportés) du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 pour les traverses de Tadoussac et de L'Isle-aux-Coudres.

Voici les statistiques d'achalandage du 1<sup>er</sup> au 31 août 2020 pour les traverses suivantes :

- Tadoussac
  - Nombre de traversées : 3 199
  - Nombre de véhicules transportés : 143 200
  - Nombre de passagers transportés : 256 343
  
- L'Isle-aux-Coudres
  - Nombre de traversées : 1 649
  - Nombre de véhicules transportés : 62 954
  - Nombre de passagers transportés : 144 071

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate  
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours